

Solaire thermique

si subventionné par l'Etat

Maison individuelle :

Fr. 1'500.--

Habitat collectif :

Fr. 1'200.--

+ Fr. 400.--/m² capteurs tubulaires

+ Fr. 200.--/m² capteurs vitrés

+ Fr. 150.--/m² capteurs non vitrés

Documents à fournir :

- le formulaire cantonal **E82**, subvention solaire thermique
- une copie de la demande au service cantonal de l'énergie
- en fin de procédure : la décision du canton et la copie du paiement cantonal